

Programme d'aide au chauffage (PAC)

Pour être admissible, vous devez payer vous-même vos frais de chauffage.

Quand vous envoyez une preuve de chauffage, assurez-vous que votre facture de chauffage montre clairement ce qui suit :

- votre prénom, votre nom de famille et votre adresse complète (comme indiqué dans la demande)
- le nom de l'entreprise **et**
- une date d'achat ou de livraison entre le 1^{er} janvier de l'année de PAC et la date limite du 31 janvier

Chauffage électrique

Les factures doivent dépasser **5000 kWh d'utilisation** pour une période de 12 mois. Cette information se trouve dans le coin inférieur droit de votre facture de Nova Scotia Power.

Les colonnes dans cette section montrent 7 cycles de facturation ou 14 mois. Rappelez-vous d'utiliser seulement 12 mois pour calculer votre utilisation.

Si vous êtes à cette adresse depuis moins d'un an, vous pourriez quand même être admissible. Communiquez avec nous pour plus d'information.

Past electric use:

Bill date	Energy used	No. of days	kWh per day
Jun 24	1890	63	30.0
Apr 24	1859	58	32.1
Feb 24	2078	63	33.0
Dec 23	1714	60	26.6
Oct 23	1829	59	31.0
Aug 23	1920	62	31.0
Jun 23	1983	64	31.0

Mazout, propane, gaz naturel

Le bon de livraison ou la facture doit clairement indiquer tous les renseignements nécessaires listés ci-dessus.

Achats au détail (p. ex. granules de bois, propane, kérosène, etc.)

Si la facture d'achat au détail ne comprend pas tous les renseignements requis, vous pouvez écrire votre nom et votre adresse directement dessus, à l'encre, avant de la soumettre.

Bois

Si on ne vous a pas donné de reçu ou de preuve de paiement, vous pouvez demander à votre fournisseur de remplir le [formulaire de facturation de bois de chauffage](#) pour que vous le soumettiez.

Si vous chauffez votre maison avec du bois coupé sur votre propriété, vous pouvez remplir et signer le [formulaire de déclaration lié au bois de chauffage](#) comme preuve de chauffage.

Autre

Si le chauffage est inclus dans votre loyer, ou si une autre personne le paie, vous n'êtes pas admissible.

Si vous remboursez votre propriétaire pour le montant exact de chaque facture, vous pouvez lui demander de remplir le [formulaire de déclaration du propriétaire](#). Si vous remboursez un parent ou une autre personne, veuillez communiquer avec nous.

Service Nouvelle-Écosse : Pour en savoir plus et pour présenter une demande en ligne, veuillez visiter beta.novascotia.ca/fr/demande-de-remise-daide-au-chauffage-programme-daide-au-chauffage.

Téléphone : 902-424-5200 | **Sans frais :** 1-800-670-4357

Courriel : askus@novascotia.ca